

L'offre triple-play Freebox accessible aux habitants de Bourges

*Free et le Conseil Général du Cher ont signé ce matin
un accord permettant le dégroupage de Bourges et le lancement de l'offre triple-play Freebox*

Ce contrat consiste en la mise à disposition par le Conseil général vers Free d'un réseau de fibres optiques lui permettant d'offrir ses services Freebox aux habitants de Bourges.

Free se félicite que dans l'intérêt général le département du Cher ait souhaité mettre à disposition des opérateurs comme Free les infrastructures déjà disponibles sans attendre le choix du futur délégataire à la délégation de service public. Free reste attentif au choix du futur délégataire en vue d'étendre le dégroupage dans le département du Cher.

Grâce à cette collaboration, les habitants de Bourges vont pouvoir bénéficier pour 29,99 € par mois de l'offre Freebox, seule offre triple-play avec un terminal unique, composée d'un accès à Internet à très haut débit (jusqu'à 20 Mbit/s), d'un service de téléphonie incluant les appels locaux et nationaux vers les postes fixes en France Métropolitaine, ainsi qu'un service de télévision donnant accès à plus de 200 chaînes audiovisuelles en qualité numérique dont 80 incluses dans le forfait.

Grâce à Free, ils bénéficient également de tous les services innovants associés à l'offre Freebox : un modem routeur compatible WiFi, un accès Internet reposant sur la technologie ADSL2+, une quinzaine de services téléphoniques (messagerie unifiée, conférence à 3, rejet des appels anonymes, Ring Back Tone etc.) ainsi qu'une multitude de fonctions interactives sur Freebox TV (Guide des Programmes, Mosaïque, Media Center etc.)

Cet accord avec le Conseil Général du Cher s'inscrit dans la politique de Free d'étendre le dégroupage à l'ensemble du territoire national. Il démontre une nouvelle fois toute la pertinence des synergies entre initiative publique (avec l'action des collectivités territoriales en faveur du déploiement de dorsales régionales) et initiative privée (poursuite du déploiement du dégroupage par les opérateurs alternatifs), seul gage d'extension géographique du dégroupage et donc de la concurrence. Free poursuit, par cet accord, sa politique en matière de réduction de la fracture numérique pour permettre au plus grand nombre d'accéder à la société de l'information.

70% des abonnés ADSL de Free seront dégroupés courant 2005.

Avec Free, en zone dégroupée, pour 29,99 €/mois les nouveaux abonnés bénéficient* :

- D'un accès Internet jusqu'à 20 Mbit/s en réception et 1 Mbit/s en émission,
- D'un service de téléphonie incluant la gratuité des appels vers les postes fixes en France Métropolitaine,
- D'un service de télévision, donnant accès à plus de 200 chaînes dont 80 gratuites, chaînes TNT incluses,
- De la mise à disposition gratuite du modem-routeur Freebox, compatible WiFi, Media Center (Freeplayer)
- De la possibilité de s'affranchir de l'abonnement téléphonique (13,99€/mois) avec l'offre Total Freebox.

Dans les zones non dégroupées, pour 29,99 €/mois les nouveaux abonnés bénéficient* :

- D'un accès Internet jusqu'à 10 272 kbit/s en réception et 320 kbit/s en émission,
- D'un service de téléphonie incluant la gratuité des appels vers les postes fixes en France Métropolitaine,
- De la mise à disposition gratuite du modem-routeur Freebox, compatible WiFi, Media Center (Freeplayer).

**Sous réserve d'éligibilité de la ligne et de ses caractéristiques techniques.*

A propos de Free

Free est une filiale du Groupe Iliad. Le Groupe Iliad est un acteur prépondérant sur le marché français de l'accès à l'Internet et des télécommunications avec Free (2^{ème} Fournisseur d'accès Internet avec 1 214 000 abonnés ADSL au 31/03/2005), One.Tel et Iliad Telecom (opérateurs de téléphonie fixe) et Kertel (cartes pré-payées). Il est l'un des seuls groupes français indépendant dans le secteur des télécommunications. Le Groupe Iliad est coté sur l'Eurolist d'Euronext Paris sous le symbole ILD et fait partie des indices Next 150 et SBF 250.